

Déclaration de Ouagadougou

Sahondrasoa RAMAROLAHY

chef de service à la direction de l'appui à la professionnalisation des producteurs, ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Madagascar

La déclaration suivante, présentée par madame Sahondrasoa RAMAROLAHY, chef de service à la direction de l'appui à la professionnalisation des producteurs du ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, de Madagascar, a été adoptée par les participants de l'atelier :

Etant donnés :

- *les enjeux mis en évidence au cours de l'atelier, notamment le renforcement des capacités des acteurs du monde rural et l'urgence de l'insertion sociale et professionnelle de cohortes toujours plus nombreuses de jeunes ruraux,*
- *le constat que dans de nombreux pays le secteur agricole au sens large doit retrouver son rôle économique et social et répondre à ses missions,*
- *la priorité que les Etats et leurs partenaires affirment pour la croissance et pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités,*

L'atelier recommande :

1. *que la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle de masse soit inscrite comme un élément fondamental de la stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR), composante indispensable d'une politique de développement du secteur,*
2. *que la SNFAR doit être le résultat d'un projet commun, d'une vision partagée entre les différents partenaires nationaux et s'inscrivant dans le cadre des politiques de décentralisation,*
3. *que la gestion en soit assurée par un système national paritaire, c'est à dire en gestion partagée entre élus, services de l'Etat concernés, société civile (organisations professionnelles agricoles, associations) et prestataires de services publics et privés,*
4. *que dans chaque pays s'engageant dans la définition d'une SNFAR soit mis en place un bureau national tri-partite (Etat / société civile / prestataires) chargé de la mise en œuvre de la démarche,*
5. *que la définition des stratégies nationales de formation agricole et rurale soient développées en partenariat avec les ministères en charge de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'insertion et des finances,*
6. *que la formation professionnelle agricole de masse soit assurée par des dispositifs pérennes, abondés par des financements nationaux, internationaux et des groupes bénéficiaires,*
7. *que des suites soient données aux travaux engagés lors de cet atelier, en particulier sous la forme d'un réseau d'échanges, de rencontres et de recherches entre les participants.*